

Comité Interministériel du Handicap (CIH) :

## Pour l'Unapei : « un bilan décevant qui ne résiste pas à la confrontation avec le vécu des personnes et des familles »

Paris, le 3 février 2022

**Luc Gateau, Président de l'Unapei** indique à l'occasion du dernier CIH du quinquennat : « l'heure est aux bilans. Malheureusement, la déception est à la hauteur des espoirs. Le choix des personnes en situation de handicap affichée comme priorité par le Chef de l'Etat et le gouvernement avait suscité des attentes. En tant que représentant des personnes et des familles, je constate que le discours politique ne résiste pas à la confrontation avec la réalité de leur vécu sur le terrain ».

### **Les personnes en situation de handicap et leurs familles vivent actuellement une crise sans précédent du secteur social et médico-social**

Elles sont les victimes collatérales d'un système qui les ignore. La pénurie des professionnels impacte directement la qualité de l'accompagnement, quand ce n'est pas l'accompagnement tout court, en particulier quand le handicap nécessite une attention de toutes les heures. Ne pas revaloriser les métiers du social et du médico-social, c'est dévaloriser les droits des personnes. L'Unapei demande dès à présent la revalorisation des salaires de l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap.

### **Trop de personnes en situation de handicap ne bénéficient toujours pas de réponses et compensations adaptées à leurs besoins**

Rendre possible un accompagnement de qualité, en particulier pour les personnes dont le handicap requiert des interventions interdisciplinaires 24 heures sur 24, c'est la condition pour une vie digne. Faute d'offre de services d'accompagnement en nombre suffisants en France, trop de personnes restent « sans-solutions », l'accompagnement qui leur est proposé l'est parfois par défaut et est donc, de ce fait inadapté, voire maltraitant. L'Unapei en veut pour preuve les amendements Creton ; les listes d'attente en établissements et services ; les réponses partielles aux besoins des élèves en situation de handicap.

Les dispositifs annoncés en matière de **scolarisation** des élèves en situation de handicap ne répondent toujours pas aux élèves dont les besoins d'accompagnement sont importants : élèves aux besoins complexes ; autistes ; en situation de polyhandicap ; avec troubles cognitifs, du développement intellectuel ou du comportement. La politique du chiffre n'est pas la politique de la qualité de l'accompagnement. Les dispositifs inclusifs déployés se doivent par conséquent d'être évalués et coordonnés. Une politique d'accompagnement au changement s'avère clé pour la réussite d'une scolarisation effectivement inclusive pour tous les élèves en situation de handicap.

Concernant les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisé) : l'Unapei observe que les annonces du CIH relèvent d'une politique d'organisation des ressources humaines et non de mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement au plus près des besoins individualisés. L'Unapei déplore que les AESH continuent d'être pensées comme des « solutions pansement », alors qu'il faut un ensemble de mesures pour rendre l'école réellement accessible à tous les types de handicap. Le déploiement des UEMA (unités d'enseignement autisme en maternelle) constitue une bonne chose, cependant une fois ces unités déployées, le milieu ordinaire se doit d'être prêt à accompagner les élèves autistes au regard de leurs besoins.

Soutenir l'autonomie des personnes nécessite de sécuriser la **compensation** de son handicap. L'Unapei demande une réforme des critères d'éligibilité pour l'accès à la PCH, notamment son élément « aide humaine ». Dans notre société, qui fait du domicile le centre de gravité des parcours de vie, un meilleur accès à la PCH aide humaine permettrait notamment à certaines personnes grâce aux soutiens à la vie quotidienne, d'accéder à un logement individuel et de s'y maintenir, ou d'accéder à des habitats partagés. Elles sont anormalement exclues de la compensation offerte par la PCH et sont victimes de discrimination. La publication d'un décret qui allait rectifier cela est annoncé. Nous attendons de voir si le contenu correspond à nos attentes et permettra une réelle amélioration de l'accès à cette aide à laquelle les personnes ont droit.

### **L'accès au travail de toutes les personnes en situation de handicap doit être garanti**

L'Unapei est satisfaite de voir la mise en application progressive du plan de transformation des ESAT (établissements et services d'aide par le travail). Cependant, d'autres mesures pourraient être prises pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de travail, via la clarification des différents dispositifs venant en soutien aux employeurs pour le recrutement ou le maintien en emploi ; la suppression des catégories d'emploi exigeant des conditions d'aptitude particulières (ECAP) et l'allocation de moyens plus importants aux dispositifs d'emploi accompagné. Par ailleurs, nous demandons que soit réalisé un bilan global de la réforme de l'OETH et de son impact sur les achats inclusifs et la pérennité des ESAT et entreprises adaptées. L'Unapei demande également un meilleur accompagnement des personnes en sortie d'ESAT, par l'ouverture d'établissements dédiés, en alternative aux EHPAD. Enfin, nous attendons du gouvernement l'affirmation auprès des instances internationales de la pertinence des systèmes d'accompagnement mis en place en ESAT, en reprenant les conclusions du rapport IGAS-IGF paru en 2019.

### **Une véritable politique publique s'adosse à des financements pérennes et actualisés en fonction de besoins identifiés et chiffrés**

La politique publique du handicap doit faire l'objet d'une approche pluriannuelle dans le cadre d'une trajectoire de financement explicite à 10 ans. L'ambiguïté du positionnement de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales doit être levée. Cela nécessite de se donner les moyens d'une véritable évaluation des besoins des personnes ce qui n'est actuellement pas le cas.

Il n'y a toujours pas de statistiques pour construire une politique du handicap. L'Unapei accompagne sur le terrain au quotidien la transformation de l'offre adaptée aux attentes et besoins des personnes, mais ne peut que regretter qu'aucune évaluation de ces attentes et besoins, au-delà de notifications administratives.

### A propos de l'Unapei

Mouvement citoyen de 900 000 personnes handicapées, familles, amis, professionnels et bénévoles, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes avec déficience intellectuelle, troubles du spectre autistique, du comportement, psychiques ou en situation de polyhandicap accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, ouverte à tous, respectueuse des différences et du libre-choix des personnes en situation de handicap. Son réseau de 350 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement adaptées à chaque étape de la vie des personnes en situation de handicap pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale. L'Unapei accompagne 200 000 enfants, adolescents et adultes. Chaque année 15 000 enfants naissent avec un handicap intellectuel dont la moitié avec des déficiences sévères. <http://www.unapei.org/>

### CONTACTS PRESSE

Agence Etycom – Aelya Noiret – [a.noiret@etycom.fr](mailto:a.noiret@etycom.fr) - 06 52 03 13 47

Unapei - Élodie Audonnet - [e.audonnet@unapei.org](mailto:e.audonnet@unapei.org) - 06 21 63 36 07